

Résidence autonomie

Les Fleurs

CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE

Résidence autonomie

Résidence autonomie



Les Fleurs Salines

Sommaire

La résidence	4
Le statut	
Les résidents	
La sécurité	
La restauration	
Le linge	
L'entretien général	
Les professions médicales et paramédicales	
Services divers	
Loisirs et animations	
Culte et l'association des résidents	
Tarifs	
Plan de situation	

Bienvenue à la Résidence des Fleurs Salines

Le Président, les membres du Conseil d'Administration, la direction et l'ensemble du personnel sont heureux de vous présenter la Résidence Autonomie pour Personnes âgées Les Fleurs Salines.

C'est un lieu de vie où règne la convivialité. Nous avons à cœur de préserver et de cultiver le bien-être de nos résidents autour des animations et des temps d'écoute qui sont proposés au quotidien. Tout est fait pour permettre de rompre l'isolement et de vivre une retraite paisible, active, reposante et sereine en sécurité dans un cadre agréable.

Cette plaquette a été préparée à votre intention et à celle de votre famille, afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'établissement.

Vous serez les bienvenu(e)s et nos hôtes. L'ensemble du personnel s'efforcera de concilier vos besoins à ceux de la vie en établissement.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition et n'hésitez pas à nous faire part de vos questions.

Pour le fonctionnement général, vous pouvez faire appel à Karine GOUBEAU et à Sophie CHAUVIN qui sont présentes du lundi au vendredi.

La directrice, **Scarlett BARREAUD**, se tient à votre disposition. Elle est présente sur les deux sites.





La Résidence

Les Fleurs Salines, situées sur la commune des Sables d'Olonne, ont été créées en octobre 1993. C'est une structure intermédiaire entre l'habitat individuel et l'habitat collectif, sécurisée et assortie de services collectifs : restauration, lingerie, animations.

Au-delà de l'hébergement, Les Fleurs Salines ont pour vocation le maintien du lien social à un âge où l'isolement peut constituer un facteur d'aggravation de la dépendance. L'établissement répond à un besoin de sécurité. Les Fleurs Salines n'accueillant que des personnes autonomes ou semi-autonomes, le fonctionnement et l'action du personnel sont organisés de manière à préserver l'autonomie du résident. Dans un souci de prévention de la perte d'autonomie, c'est la réalisation des actes de la vie quotidienne par le résident lui-même qui est recherchée avant tout.

Afin d'assurer la continuité de la prise en charge du résident, la responsable de l'établissement s'attache à insérer Les Fleurs Salines au sein d'un réseau de coordination gérontologique. Ainsi, lorsque le résident perd en autonomie, un accompagnement personnalisé est mis en place afin de voir ensemble les solutions possibles sur un maintien ou une passerelle vers un établissement médicalisé.

Les Fleurs Salines sont situées au cœur de la cité, près de Port Olona – quartier de la Chaume - et à proximité de différents commerces (Super U, pharmacie, la Poste, coiffeurs, banques, tabac presse, restaurants...), cabinets médicaux et paramédicaux, transports en commun offrant une animation constante et renouvelée.

Le statut

Les Fleurs Salines sont un établissement public communal rattaché au centre communal d'action sociale des Sables d'Olonne (CCAS). Sa gestion est assurée par le Conseil d'Administration du CCAS qui vote le budget et délibère quant à l'organisation de la structure, sur proposition de la directrice. C'est un établissement médico-social relevant des dispositions de l'article L312-1.I.6 du code de l'action sociale et des familles.

L'établissement est non médicalisé et non habilité à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

Un conventionnement existe avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (en fonction de vos ressources).

Vous pouvez également bénéficier de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie à domicile, versée par le Département selon votre degré d'autonomie.

La capacité d'accueil

Les Fleurs Salines comptent 83 appartements répartis dans un bâtiment sur 3 étages, et desservis par 2 ascenseurs :

57 **(h)** T1 bis de 33 m²

21 **1** T1 de 26 m²

5 the T1 bis+ de 36 m² pour couple

et **3 chambres d'hôtes meublées** d'environ 15 m², proposant un hébergement temporaire pour accueillir les familles des résidents n'ayant plus de pied-à-terre, mais également pour des personnes temporairement fragilisées et nécessitant une surveillance 24h/24. Ces séjours peuvent également permettre à certains d'effectuer un essai ou d'attendre un appartement définitif.



Les Résidents

La résidence autonomie est une structure d'hébergement non médicalisée pour personnes âgées valides et autonomes : niveau de dépendance classifié en GIR 5 ou 6 selon la grille AGGIR.

Elle accueille des personnes seules ou en couple de plus de 60 ans, capables d'assurer seules les gestes de la vie quotidienne et ne présentant pas de troubles du comportement ou de désorientation spatio-temporelle. Le Président du CCAS peut accorder une dérogation pour l'accueil de personnes de moins de 60 ans, sur proposition de la directrice.

Les logements

Les appartements sont loués vides. Chaque résident doit apporter le mobilier nécessaire : lit, table, chaises, fauteuil/canapé, TV.... Il est important de personnaliser votre logement pour vous sentir chez vous : cadre, bibelots, photos. Pour votre sécurité, les tapis sont fortement déconseillés : risque de chutes.

Chaque logement comprend:

une entrée avec placard intégré pour les T1 bis et T1 bis+; un coin cuisine aménagé avec 2 plaques vitrocéramiques, un réfrigérateur, un placard de rangement, un évier. Vous devez prévoir un minimum de vaisselle pour les repas pris en appartement : verres, bols, assiettes, couverts ;

une salle d'eau équipée d'un lavabo, d'une douche à l'italienne, de barres de sécurité, d'un WC;

La pièce principale est pourvue d'une prise téléphone, d'une prise TV et de prises électriques. Vous pouvez, si vous le souhaitez, demander le transfert de la ligne téléphonique de votre domicile ou obtenir un nouveau numéro de téléphone en contactant directement votre opérateur téléphonique. L'établissement est doté d'un râteau pour une réception collective, ainsi que d'un boîtier commun « Canal + » pour les abonnés.

Tous travaux d'embellissement de l'appartement nécessitent obligatoirement une autorisation de la direction de l'établissement. Un état des lieux est réalisé lors de l'entrée et en fin de séjour.

Assurance habitation – responsabilité civile :

Lors de l'entrée, une attestation de responsabilité civile obligatoire est demandée. Il est aussi vivement conseillé d'opter pour une assurance logement dans le cas où la responsabilité du résident serait engagée pour un dégât matériel quelconque et en cas de vol dans le logement.

L'établissement est assuré pour tous dégâts : eaux, incendie, catastrophes naturelles, biens personnels, à condition que sa responsabilité soit engagée.

La sécurité

La sécurité des résidents est assurée grâce aux sonnettes d'appel (médaillons) utilisables de jour comme de nuit. Du personnel est présent dans l'établissement, 7 jours/7 et 24h/24.

Le bâtiment est également mis sous sécurité (fermeture des portes et alarme incendie) tous les soirs entre 20 h et 7 h.

En cas de rentrée tardive, il convient d'utiliser la sonnette située à l'entrée du bâtiment.



La restauration

L'établissement est doté d'une salle de restauration climatisée pour les déjeuners et les dîners. L'établissement assure la fourniture de tous les repas :

Les denrées (café, chocolat, thé, lait, sucre, biscottes,) sont distribuées tous les mois, le pain et le beurre tous les jours.

Le déjeuner est servi tous les jours à 12h.

Le dîner est servi tous les jours à 19h.

Les repas sont entièrement préparés sur place et servis en liaison chaude. Un menu unique est proposé par jour. Ils respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires des résidents et des produits saisonniers. Les plats sont majoritairement préparés à base de produits frais. Un questionnaire alimentaire est effectué lors de l'admission afin de proposer un plat de remplacement pour répondre à 3 « non-goût ».

Les régimes alimentaires, prescrits par le médecin, sont respectés sous la responsabilité de l'aide soignante.

Les résidents peuvent inviter les personnes de leur choix à déjeuner ou à dîner. Les invitations relèvent d'une facturation particulière dont les prix sont affichés à l'entrée du restaurant ou consultables à l'accueil.



Portage de repas :

Exceptionnellement, si l'état de santé nécessite un maintien en appartement, un plateau repas pourra être apporté, avec un surcoût facturé en fin de mois.

De même, il est possible de s'absenter (en prévenant 48 h à l'avance) pour la journée, avec une déduction du forfait journée (dans la limite de 52 absences/an).

En cas d'hospitalisation, les repas ne sont pas facturés et ne sont pas comptabilisés dans le quota des 52 jours/absences/an.

Le linge

L'ensemble du linge est entretenu par l'établissement, sauf le linge nécessitant un lavage à sec ou le linge trop volumineux tels que couette, couverture et oreillers.

À l'arrivée, un sac à linge est fourni. Les résidents déposent leur sac de linge devant leur porte selon le planning établi.

Il est impératif que le linge soit marqué au nom du résident pour qu'il soit lavé.

Aucun linge de maison ne sera fourni par l'établissement. Il est conseillé de posséder un trousseau minimum : 2 paires de draps, 4 torchons, 3 serviettes de table, 4 serviettes et gants de toilette, nécessaire et produits de toilette, vêtements de nuit et de jour en nombre suffisant, sac de voyage et trousse de toilette (en cas d'hospitalisation).



L'entretien général

Les parties communes :

Elles sont régulièrement nettoyées : couloirs, vide-ordures, portes, poignées, rampes, escaliers, ascenseurs. Les propriétaires d'animaux doivent être vigilants lorsqu'ils empruntent les parties communes et nettoyer avec des désinfectants les éventuels oublis.

Les appartements :

L'entretien courant de l'appartement reste à la charge du résident. Aussi, il lui faut prévoir des produits et matériel d'entretien : balai, pelle, serpillières, seau. L'établissement s'engage à intervenir une fois toutes les 6 semaines pour un entretien plus complet : décapage sol, salle de bain, vitres, volets roulants, réfrigérateur. C'est l'occasion pour les agents de vérifier le bon fonctionnement du matériel : chasse d'eau, robinetterie, réfrigérateur, chauffage.

En cas d'appartement nécessitant plus d'entretien, il vous sera demandé de prendre une aide extérieure. La direction pourra vous accompagner dans l'instruction des dossiers pour une prise en charge financière.

Maintenance du bâtiment :

Il est régulièrement entretenu par des entreprises extérieures. L'établissement a également fait le choix d'avoir à mi-temps un agent d'entretien du bâtiment pour la maintenance courante.

Cet agent est présent sur le site les lundis, mercredis matin et vendredis pour la réfection d'appartement, réparations et travaux divers.

Professions médicales et paramédicales

L'établissement, non médicalisé, bénéficie des services d'une aide soignante, présente du lundi au vendredi de 9h à 16h. Son rôle est de vous accompagner, en cas de besoin occasionnel, pour des soins d'hygiène, de confort, des soins préventifs et de premiers secours. Elle facilite la coordination entre l'établissement et le personnel médical et paramédical extérieur.

Vous continuerez à faire appel aux professionnels de santé de votre choix :

médecins, infirmiers, kiné, pharmacie, aides à domicile.

L'ensemble des frais d'intervenants extérieurs restent à votre charge.

L'établissement a signé une convention avec le service d'hospitalisation à domicile ainsi qu'avec l'équipe mobile de soins palliatifs, pour respecter le choix des résidents de « mourir chez soi ». L'aide soignante ainsi qu'une partie du personnel sont formés à l'accompagnement de fin de vie.

De même, et de façon occasionnelle, la veilleuse de nuit, présente entre 20h et 6h du matin, peut vous accompagner dans une aide au coucher. Elle assure la sécurité des résidents en répondant aux appels des malades, en effectuant des rondes régulièrement et en alertant les secours si besoin.



Les services divers

À l'accueil, ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h, divers services vous sont proposés : vente de timbres, photocopies, envoi d'ordonnances par fax ou mail aux pharmacies, achat du menu de la semaine.

Un salon de détente climatisé est à votre disposition comprenant une télévision, un lecteur DVD, un magnétoscope, un lecteur de musique/radio, des revues.

Une salle bibliothèque gérée par deux résidentes vous permet d'emprunter des livres , le jeudi matin.

Un salon de coiffure est mis à disposition au 1^{er} étage. Une liste de coiffeurs est proposée, avec leurs coordonnées et tarifs. À vous de les contacter. De même, le salon est mis à disposition des familles/amis qui souhaitent coiffer leurs parents. À chacun de laisser le lieu propre après utilisation.

À chaque étage un petit coin salon est à votre disposition pour une pause échange/culturelle.

À chaque étage, un local vide-ordures est à votre disposition au niveau de l'ascenseur n°1.

Une grande terrasse extérieure, située au 1er étage, côté salon de coiffure, est accessible à tous. À l'arrivée de l'été, des tables et des chaises y sont installées pour le plaisir des résidents.

Les boites à lettre sont situées au rez de chaussée. Le numéro de boite à lettre correspond au numéro de l'appartement. Le courrier départ comme le courrier arrivée sont relevés et distribués du lundi au samedi matin.

Loisirs et animations

Loisirs et animations:

La résidence n'ayant pas d'animatrice, c'est l'ensemble du personnel qui s'investit volontairement, dans les animations, en fonction des besoins.

Sophie est en charge de les organiser et de les planifier.

Ainsi, la résidence vous propose des activités hebdomadaires:

	Matin	Après-midi
Lundi	Chorale	
Mardi	Gym douce	Scrabble en duplicat
Mercredi	Yoga	Jeux sociétés
Jeudi	Bibliothèque/Chorale	
Vendredi	Atelier Mémoire	Ateliers créatifs

des activités mensuelles:

lotos, cinéma à domicile, atelier Relaxation, après-midi chants, contes, sorties extérieures (pique-nique, balade sur le Remblai, Zoo, balade sur les Salines, musées, cinéma, balade sur l'Erdre...), repas anniversaire, ainsi que des événements annuels comme Mardi Gras, Kermesse et autres manifestations.

Les résidents sont libres de leurs allées et venues dans le respect de la tranquillité des autres personnes. En cas d'absence, en dehors des heures d'ouverture de l'établissement, n'hésitez pas à le signaler au personnel. À l'extérieur, une sonnette d'entrée est à votre disposition.



Culte

Un office religieux catholique est célébré chaque samedi à 16h45 dans la salle multi-activités de l'établissement.

L'association des résidents

Chaque résident est membre de droit de l'association. Chaque année un bureau composé de 11 résidents est élu lors de l'Assemblée Générale. L'association des résidents est une instance de concertation, d'écoute, de partage. Elle se réunit une fois par mois pour aborder la vie de la maison, les menus, le planning des animations et sorties.

Les familles, le Président et le directeur du CCAS sont conviés une fois par an, lors de l'assemblée générale, pour valider ensemble le rapport moral et financier.

Les frais de séjour se décomposent comme suit :

Le loyer incluant les charges : eau, chauffage, électricité; Les frais d'entretien : linge, entretien général, encadrement, surveillance;

Les repas avec un prix de journée forfaitaire.

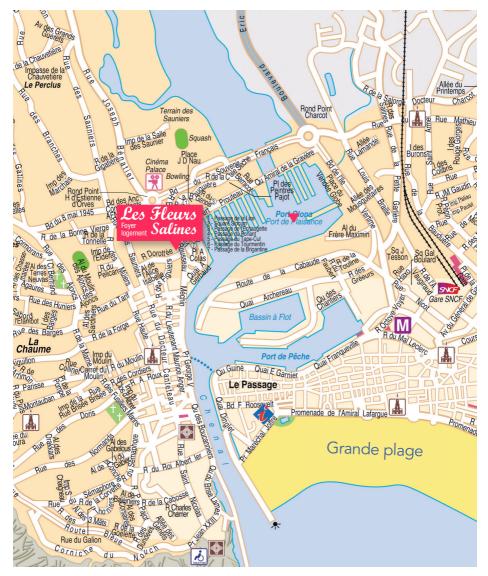
Autres prestations facturées :

Distribution des médicaments

Portage du plateau repas.

Participation à certaines animations

En espérant que les informations contenues dans cette plaquette vous permettront une meilleure connaissance de notre résidence autonomie Les Fleurs Salines des Sables d'Olonne.





Les Fleurs Salines

43 rue Joseph Bénatier BP 226 - 85106 LES SABLES D'OLONNE Cedex 02 51 22 29 24

scarlett.barreaud@lessablesdolonne.fr • fleurs.salines.fl@wanadoo.fr